

DEPARTEMENT DE L'EURE

ARRONDISSEMENT DES  
ANDELYS

Canton de Pont-de-l'Arche

COMMUNE  
DE  
MARTOT

DATE DE CONVOCATION  
26 AVRIL 2016

DATE D'AFFICHAGE  
26 AVRIL 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

**OBJET :**

**2016/22**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille seize, le 3 mai, à dix-huit heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur François CHARLIER, Maire.

Étaient présents : M. QUENNEVILLE, J.P. COMBES, M. DURUFLÉ, F. BARBIER, D. BLONDEL, F. COUTEAU, S. DELMOTTE, H. GANDOSSI, M. GOMMÉ, D. LAFFILLÉ, S. STEENSTRUP

Absent représenté : G. LABIFFE par M. DURUFLÉ

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. LABIFFE, F. POINTIER

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul COMBES

**2016/22 INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITE –  
ADMINISTRATION GENERALE – Compétence patinoire – Modification des  
statuts**

**RAPPORT**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux que l'Agglomération est une terre jeune, sportive, dynamique et ambitieuse.

Afin de préserver cette vitalité, il est proposé s'engager dans la réalisation d'un programme de construction d'une nouvelle patinoire.

Cet équipement, qui sera le seul du département, à la fermeture de l'actuelle patinoire de Louviers, est un ouvrage structurant pour le territoire. A ce titre, le Conseil départemental de l'Eure et le Conseil régionale de Normandie ont considéré que l'échelon intercommunal était le plus pertinent pour assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération.

Le contrat d'agglomération, signé le 20 février 2015, prévoit donc les modalités de financement de l'opération, sous maîtrise d'ouvrage communautaire, à hauteur de 1 million d'€ pour la Région, de 500 000 € pour le Département et de 10 à 15 % du montant de l'opération pour les fédérations sportives et le Centre National pour le Développement du Sport.

Outre sa vocation sportive qui permettra d'accueillir, dans des conditions optimales, les clubs de patinage, de hockey sur glace ainsi que les établissements scolaires, la patinoire constituera un nouvel atout d'attractivité et de promotion du territoire et de développement économique à travers une offre de loisirs et détente de dimension régionale.

Implanté face au complexe aquatique CASEO, l'équipement permettra de constituer un véritable pôle offrant un large éventail d'activités sportives, de loisirs et de bien-être.

Son attractivité sera également garantie par sa situation géographique bordant l'A154, à proximité immédiate de l'A13, ce qui lui permettra de couvrir une large zone de chalandise.

Afin de pouvoir construire cette nouvelle patinoire, il est nécessaire de faire évoluer les statuts de la Communauté d'Agglomération en y ajoutant la compétence facultative suivante :

- **Construction, aménagement, entretien et gestion d'une nouvelle patinoire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure**

Les membres du Conseil Municipal sont donc invités à se prononcer sur cette nouvelle compétence facultative prise par l'Agglomération.

## **DECISION**

Le conseil municipal ayant entendu le rapporteur et délibéré,

VU l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif notamment au transfert des compétences facultatives,

VU le contrat d'agglomération signé le 20 février 2015 entre le Conseil Régional de Normandie, le Conseil Départemental de l'Eure et l'Agglomération Seine-Eure.

ACCEPTE, à l'unanimité, la modification statutaire consistant en la création d'une nouvelle compétence facultative libellée comme suit :

- **Construction, aménagement, entretien et gestion d'une nouvelle patinoire sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure.**

## **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU COMPTABLE PUBLIC** **ASSIGNATAIRE DE LA COMMUNE**

**2016/23**

Le Maire informe les conseillers municipaux que par jugement n° 201-0001 définitif de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie du 25 février 2016, portant sur la gestion des comptes de l'année 2012, Madame Régine ARDANUY-MOLENS, comptable public assignataire de la commune, a fait l'objet d'une mise en débet pour la somme de 2 457,28 euros, en principal, augmentée des intérêts de droit à compter du 6 mai 2015.

Cette mise en débet a été prononcée à l'encontre de Madame Régine ARDANUY-MOLENS en raison du fait que celle-ci a procédé au paiement, sans délibération du Conseil Municipal, des heures supplémentaires, durant l'année 2012, de Monsieur Fabrice AUTECHAUD, employé technique de la mairie. La Chambre Régionale des Comptes a donc engagé la responsabilité personnelle et pécuniaire de comptable, du fait de ce paiement sans délibération du conseil municipal.

Par un courrier en date du 25 avril 2016, Madame Régine ARDANUY-MOLENS a sollicité du Ministre du budget une remise gracieuse de cette dette. En application de la réglementation sur ce sujet, le Conseil Municipal de MARTOT doit émettre un avis sur cette demande.

Il semble aujourd'hui opportun pour le Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur cette demande. Alors que, comme le montre les faits, le paiement effectué par le Trésorier l'a été à la demande de la commune. Il serait donc, pour le moins inéquitable qu'il soit le seul à en subir les conséquences financières. Cette iniquité serait d'autant plus grande que la commune n'a subi aucun préjudice dans cette affaire, puisque, bien que les heures supplémentaires aient été réglées sans délibération, ces dernières ont bien été effectuées par Monsieur AUTECHAUD et devaient lui être payées.

**Il est proposé au Conseil Municipal de :**

- Vu l'article 60 de la loi n°63-156 du 23 février 1963,
- Vu l'article 11 du décret n°2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débits des comptables publics et assimilés.

- Donner un avis favorable à la demande de remise gracieuse totale, en principal et intérêts, des sommes mises à sa charge par le jugement n°2012-0001 de la Chambre Régionale des Comptes de Normandie du 25 février 2016.

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité des voix la proposition.

**2016/24 ENCAISSEMENT DE CHEQUE : AFFAIRE Mélanie SALLES**

Le Maire informe les conseillers qu'il convient d'encaisser le chèque de GROUPAMA d'un montant de 662.28 € correspondant au montant des frais de notaire engagés par la commune dans l'affaire Mélanie SALLES.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord à l'encaissement de ce chèque.

**2016/25 AUTORISATION D'ENTRETIEN DES PARCELLES B 526 ET ZA 196 PAR L'EARL DU VILLAGE**

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'autoriser l'EARL du Village, située 4 rue de la Mairie - 27340 – MARTOT à entretenir les parcelles B 526 et ZA 196 situées en zone AUc.

Ces parcelles étant dédiées à accueillir un prochain lotissement, Monsieur le Maire précise que cette autorisation est temporaire et que la mairie se réserve le droit d'y mettre fin dès qu'elle l'estimera nécessaire.

La Mairie s'engage à informer l'EARL du Village de la fin de cette autorisation au moins 3 mois avant son échéance par simple courrier remis en mains propres des représentants de l'EARL du Village.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité, à cette proposition.

**2016/26 TRAVAUX SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX : PROPOSITION DE LA COMMISSION TRAVAUX**

Monsieur Michel QUENNEVILLE, responsable de la commission travaux présente aux conseillers le compte rendu de la réunion du 25 avril 2016.

Lors de cette réunion différents projets de travaux ont été proposés par la commission :

<b>AIRE DE JEUX DE L'ECOLE</b>		
Désignation des travaux	Nom de l'Entreprise N° Devis	Montant TTC
Sol de Jeux	<b>GRAJEWSKI</b> Devis n° 5146	12 944,76 €
Bac à Sable : 3 m x 3 m	<b>GRAJEWSKI</b>	1 544,97 €
<b>CONFORMITÉ ÉLECTRIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX</b>		
Ecole	<b>PAREUIL (Louviers)</b> Devis n° 160206	4 305,60 €
Garage	Devis n° 160207	970,80 €
Atelier	Devis n° 160208	50,40 €
Eglise	Devis n° 160209	114,00 €
Mairie	Devis n° 160210	182,40 €
		5 623,20 €
<b>DIVERS TRAVAUX</b>		
<b>MAIRIE</b> Horloge	<b>BAILLY</b> Devis n° 00370	1 903,20 €
<b>TRAVAUX ELECTRIQUES ACCESSIBILITÉ</b>		
<b>ECOLE</b> Visiophone (2 moniteurs) Déplacement interrupteur	<b>PAREUIL (Louviers)</b>	984,00 €

Ces divers travaux ayant été prévus lors de l'élaboration du budget, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

## QUESTIONS DIVERSES

Flavien BARBIER demande s'il serait envisageable de dédier la parcelle B 531, dernièrement acquise par la commune, et se situant en bordure de la RD 321, à l'accueil des commerces ambulants qui s'installent actuellement sur le parking de l'église afin de redonner à celui-ci son utilisation 1<sup>ère</sup>.

Monsieur le Maire lui répond que dans le cadre des études en cours concernant le Parc du Château et l'aménagement de sécurité de la RD 321 cette parcelle pourrait être incluse dans un de ces projet et ne souhaite pas lui donner de vocation tant que les conclusions de ces études ne sont pas communiquées.

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur MARCHAND qui s'était porté acquéreur de l'hôpital n'a pas signé l'acte de vente. Par conséquent l'hôpital n'est plus tenu par une promesse de vente. Un nouvel acheteur est en cours de négociation.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le comité de pilotage « anti-gaspillage, mieux manger à la cantine » s'est réuni pour faire le point sur les actions mises en place à la cantine :

- retour positif des agents communaux et de la CASE ;
- il n'y a plus de restes dans les assiettes depuis que les enfants se servent seuls ;
- mise en place d'une alternance des 2 groupes pour les services afin de diminuer le niveau sonore ;
- les enfants sont plus calmes depuis l'installation des tables rondes ;
- pour continuer à diminuer le niveau sonore, un jeu sera proposé aux enfants avec la mise en place d'un sonomètre raccordé à une lampe, dans le but de matérialiser les efforts à entreprendre.

Maurice DURUFLÉ informe les conseillers que la SOCOTEC a contrôlé les aires de jeux de la commune :

- les buts de football doivent être remplacés ;
- les 3 jeux à ressort de la salle des fêtes sont également à remplacer ;
- école : les pneus détériorés doivent être supprimés et les haies taillées.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une fusion est à l'étude entre la CASE, la communauté d'agglomération Eure Madrie Seine et la communauté d'agglomération du Neubourg.

Monsieur le Maire fait part de ses craintes pour la commune si celle-ci restait seule dans une si grosse communauté. Quel sera le poids de notre village dans une assemblée représentant 120 000 habitants ?

La commune doit commencer à réfléchir aux solutions qui se présentent à elle pour continuer à être écoutée dans une communauté d'agglomération grossissante : pourquoi ne pas étudier les possibilités de fusion avec une autre commune ?

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'à la demande de certains habitants de la commune, une réunion publique a eue lieu en mairie le 29 avril concernant les compteurs LINKY.

Problématique des compteurs LINKY :

- Compteur intelligent, espion de la maison ;
- augmentation des ondes dans le foyer ;

- diminution du nombre d'emplois ;
- problème écologique

Le président de l'association des maires de France a adressé un courrier au 1<sup>er</sup> ministre afin de connaître la validité d'une délibération municipale interdisant la mise en place de ces compteurs. La question sera débattue en conseil municipal dès que la réponse du 1<sup>er</sup> ministre sera connue.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les coûts d'exploitation du service ordures ménagères ont diminués. La question s'est posée en conseil communautaire de savoir que faire de ses économies :

- baisser le taux d'imposition de la taxe d'ordures ménagères ;
- maintenir le taux et utiliser les économies pour réaliser de nouveaux investissements.

Il a été voté une petite baisse du taux et le reste servira aux investissements.

---

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MARDI 7 JUIN 2016 A 18H15**

---